



BILAN DE L'ACTION DE L'ÉTAT EN MER

2020

Dossier de presse



ÉDITO



La Polynésie française est un espace maritime par définition, où les terres émergées ne représentent qu'une infime part des 5,5 millions de km². La mer et ses ressources constituent ainsi des enjeux éminemment économiques et politiques pour l'ensemble de la population. C'est pourquoi l'État se doit d'agir pour la sécurité en mer au sens large. Sauvegarde de la vie humaine, protection de la ZEE, surveillance de la navigation, capacité à réprimer les comportements déviants en mer... L'État offre ainsi un cadre et une stabilité pour que les activités en mer puissent se développer.

Par ce bilan 2020 je souhaitais mettre en lumière le travail de tous les services qui ont su maintenir leurs efforts malgré la situation exceptionnelle que nous vivons. L'État a travaillé, en lien avec le Pays, dans la gestion des aspects maritimes de la crise sanitaire. Et, malgré ce travail supplémentaire, il n'a pas cessé de protéger et de contrôler notre espace maritime. Les 384 opérations de sauvetage et d'assistance coordonnées par le JRCC Tahiti et les 1230 heures de mer dédiées à la surveillance des activités de pêche illégale en 2020 ne sont qu'un exemple.

Nous maintiendrons cet effort en 2021, comme toujours avec une exigence de résultats concrets et en associant l'ensemble des acteurs du maritime.

Dominique SORAIN

HAUT-COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE
REPRÉSENTANT DE L'ACTION DE L'ÉTAT EN MER



L'AEM EN CHIFFRES

Sauvegarde de la vie humaine et surveillance de la navigation

384

opérations de sauvetage et d'assistance coordonnées par le JRCC Tahiti ayant permis le sauvetage de 191 personnes, 13 décès et 4 disparus restant à déplorer

2 650

navires de commerce en transit suivis par le JRCC Tahiti

635

navires de plaisance suivis depuis le CMC-PF lors du confinement pour le respect des mesures COVID

Lutte contre les activités illicites

797

navires de plaisance suivis par le CMC-PF dont une dizaine qui ont fait l'objet d'une surveillance particulière et/ou d'un contrôle à quai ou au mouillage

1

interception d'un voilier suspecté de trafic de stupéfiants en haute mer

1

interception de trafiquants de tortues

Protection des ressources marines

1 230

heures de mer dédiées à la surveillance des pêches

1 677

navires de pêche étrangers suivis en permanence par le CFIM

304

navires de pêche survolés par les avions Guardian des Forces armées, en ZEE et à ses abords

9

signalements de pollution

Aucun navire de pêche étranger en infraction dans la ZEE

Gouvernance et préparation opérationnelle

2

réunions plénières de la commission maritime mixte Etat/Pays ayant abouti à de nombreuses mesures dans le domaine de l'AEM

3

exercices ORSEC maritime

1

séminaire inter-administrations dédié à l'AEM

L'AEM : QU'EST-CE ?

L'action de l'État en mer est une organisation administrative et opérationnelle désignant l'ensemble des opérations maritimes civiles menées par le Gouvernement, à l'exception des missions de défense, sous l'autorité unique du représentant de l'État en mer. En effet, la France a fait le choix de ne pas se doter d'un corps de garde-côtes, mais d'une fonction garde-côtes qui mutualise les moyens de l'ensemble des administrations intervenant en mer et sur le littoral.

En Polynésie française, le Haut-commissaire de la République est le **représentant de l'État en mer** dans l'ensemble de la zone économique exclusive de la Polynésie et de Clipperton. Ses responsabilités s'étendent au-delà de la seule ZEE car la France est responsable du secours aux personnes dans une zone de 12.5 millions de km².

Dans l'exercice de ses attributions, il est assisté par le commandant de la zone maritime (CZM) de Polynésie française, chargé de coordonner l'action en mer des administrations et la mise en oeuvre de leurs moyens : Marine nationale (dont Gendarmerie maritime), Affaires maritimes, Gendarmerie nationale, Douanes, Police aux frontières, Sécurité civile.

Conformément à la répartition des compétences maritimes entre l'État et la collectivité de la Polynésie française, les services de l'État agissent en lien étroit avec les services du Pays : Direction polynésienne des affaires maritimes, Direction des ressources marines, Direction de l'environnement, Phares et balises, etc.



L'action de l'État en mer regroupe 45 missions, dont les principales en Polynésie française sont :

- Assurer la souveraineté dans nos espaces maritimes
- Sauver les personnes et assister les navires en difficulté
- Protéger l'environnement marin
- Protéger les ressources marines
- Lutter contre les trafics illicites

UN CENTRE MARITIME COMMUN

Le JRCC TAHITI

Joint rescue coordination center

Placé sous la responsabilité du Haut-Commissaire, il coordonne les opérations d'assistance, de recherche et de sauvetage maritimes dans sa zone de compétence (12 millions de km²). Il conduit en permanence dans les ZEE de Polynésie française et de Clipperton les missions de surveillance générale de la navigation, de surveillance des pollutions marines ainsi que le recueil et la diffusion de renseignements de sécurité maritime (Météo).

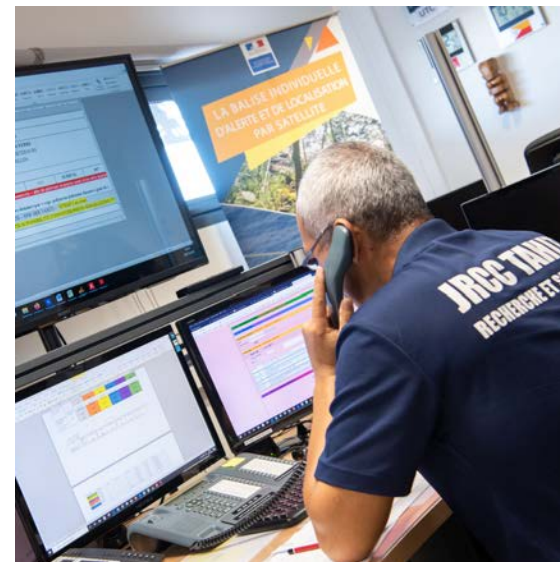
Sous la direction des 4 officiers de permanence / coordonnateurs de la mission de sauvetage, 8 chefs de quart assurent **24h/24 la veille, la réception des alertes et la conduite des opérations.**

Pour mener à bien toutes ses missions, il peut faire appel à tous les moyens de l'État, du Pays, publics ou privés présents et disponibles dans la zone ainsi qu'aux bénévoles de la FEPSM (Fédération d'entraide polynésienne de sauvetage en mer).

Le CFIM

Centre de fusion de l'information maritime

Le CFIM, avec ses deux opérateurs, contribue à l'AEM dans les domaines de la protection des ressources marines et de la lutte contre le trafic de stupéfiants en assurant le suivi des flux maritimes et en détectant les comportements suspects.



DES MOYENS HUMAINS, NAVALS ET AÉRIENS



Des moyens maritimes

De la Marine nationale : une frégate de surveillance et son hélicoptère embarqué, un patrouilleur de haute mer, un bâtiment de soutien et d'assistance outre-mer, deux remorqueurs portuaires côtiers et un patrouilleur de la gendarmerie maritime

De la Gendarmerie nationale : une brigade nautique à Tahiti et une quinzaine de brigades avec vedettes sur les îles

Des administrations de l'Etat et du Pays : Police aux frontières, Pompiers, Police municipale, ports...



Des moyens aériens

De la Marine nationale : trois avions Gardian

De l'Armée de l'air : deux avions de transport CASA

Deux hélicoptères Dauphin inter-administration, armés par la Marine nationale



Des moyens humains

De la Gendarmerie nationale

De la Douane

Des Affaires maritimes

Du SAMU

Des polices nationales et municipales

Des Pompiers

Dans le cadre des opérations de secours en mer:

Tous moyens de bénévoles ou de personnes / entreprises privées peuvent aussi être mis à contribution (FEPSM, navires de commerce, de pêche, de plaisance...)

L'AEM : tous contributeurs



ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE

Mission de sauvegarde de la vie humaine

Opérations d'assistance, de recherche et de sauvetage en mer



Sauvetage de l'équipage du navire de pêche « Tuamana » échoué sur l'atoll de Nengo Nengo (Tuamotu, 20-21 janvier 2020)

- 6 membres d'équipage évacués en pleine nuit par l'hélicoptère Dauphin de la flottille 35F

Sauvetage de l'équipage du palangrier chinois « Shen Gang Shun 1 » échoué sur le récif d'Arutua (Tuamotu, 21 mars 2020)

- 36 membres d'équipage évacués par l'hélicoptère Dauphin de la flottille 35F mobilisés pendant près de 12 heures

Recherche d'une embarcation disparue avec quatre hommes à bord et aucun moyen d'alerte ni de communication (Tuamotu- îles du roi Georges, 7 octobre 2020)

- 2 Falcon Guardian des FAPF, aéronef A 400M, mairie, Aranui 5 et navires de pêche dans la zone mobilisés pendant deux jours pour une opération de recherche sur plus de 12 300km². Les naufragés sont finalement retrouvés par le navire de pêche Lady Chris



En cas de détresse en mer, pour contacter le JRCC Tahiti

VHF / TEL : faites le 16

Missions de surveillance de la navigation, des pollutions marines et des pêches maritimes

Mission de surveillance générale de la navigation, sur les plus de 2 500 navires qui traversent notre ZEE chaque année. 1 438 navires naviguant au large des archipels polynésiens ont fait l'objet d'une vigilance particulière pour prévenir ainsi tout risque d'échouement ou de danger à la sécurité de la navigation ; les équipes de quart du JRCC ont ainsi repéré 21 navires en avarie

Mission de surveillance des pollutions marines engendrées par les échouements du «Tuamana» et du «Shen Gang Shun 1» (janvier - avril 2020) :

- Mise en œuvre de survols aériens et missions d'évaluations sur zone par des moyens FAPF, saisine du Procureur par le JRCC, mise à disposition d'un gendarme du PCG Jasmin

Mission de surveillance des pêches dans et aux abords de la ZEE, malgré les contraintes liées au confinement :

- 18 navires de pêche côtière polynésiens contrôlés par la gendarmerie maritime
- 21 flottilles étrangères contrôlées en haute-mer hors ZEE à l'ouest des Marquises par le patrouilleur « Arago » et dans la poche de haute-mer à l'ouest de la ZEE par le BSAOM «Bougainville»
- 304 navires de pêche étrangers survolés par les Falcon Guardian des FAPF aux abords de notre ZEE pour affirmer la présence de l'Etat côtier
- **Contrôle d'un palangrier taïwanais** suspecté d'avoir largué une palangre dans la ZEE polynésienne, suite au signalement d'un pêcheur polynésien (6 septembre 2020)





Lutte contre les trafics illicites

Lutte contre les trafics d'espèces protégées (tortues) dans l'ouest des Iles sous le vent (décembre 2020) :

- CMC-PF, Falcon Gardian de la Marine nationale, FAPF, brigade territoriale de Gendarmerie de Bora Bora, Douane, Direction de l'environnement mobilisés

Lutte contre les trafics de stupéfiants :

- Interception d'un voilier mobilisant la FS Prairial, les Douanes, le Procureur, la Gendarmerie



Gouvernance et préparation opérationnelle

Exercice ORSEC maritime terrain à bord de l'HAWAIIKI NUI sur les thèmes du sauvetage en mer et de l'assistance à navire en difficulté (5 octobre 2020)

Exercice d'entraînement sauvetage aéronautique avec déploiement réel de moyens civils et militaires (13 octobre 2020)

Exercice d'état-major sur la gestion d'une pollution volontaire au large de Raiatea (10 décembre 2020)

LA COMMISSION MARITIME MIXTE ÉTAT / POLYNÉSIE FRANÇAISE

L'action de l'État en mer doit se faire en étroite coordination entre l'État et le Gouvernement polynésien du fait du partage des compétences dans le domaine maritime. Pour faciliter ce travail, la commission maritime mixte (CMM) a été créée le 30 avril 2019.

Cette instance vise à améliorer le développement harmonieux des activités maritimes, dans le but de veiller à la sécurité des usagers, à la protection de l'environnement et de contribuer à l'essor économique de la Polynésie française.

Co-présidée par le Haut-commissaire et le Président de la Polynésie française, la CMM est composée de quatre groupes de travail :

- « surveillance et contrôle des pêches »
- « surveillance et protection de l'environnement marin »
- « sécurité en mer et loisirs nautiques »
- « hydrographie »



Bilan des réalisations de 2020 :

- Mise en œuvre d'un plan de contrôle des pêches commun État / Pays.
- Rédaction d'un guide pratique « espaces marins protégés » pour les unités de contrôle.
- Organisation d'opérations coordonnées de sécurité des loisirs nautiques pour l'ensemble de l'année 2020.
- Adoption du nouveau dispositif d'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) Maritime.
- Mise en place de voies recommandées de navigation aux Tuamotu.
- Consolidation des observatoires de marée de Polynésie française.